

Charte éditoriale

À lire (et à respecter) avant de proposer des contenus pour le site « joch.fr ».

La ligne éditoriale

Le site « joch.fr » a pour objectif de proposer un outil d'information et de communication au service de Joch, de ses habitants et de toutes celles et tous ceux qui désirent connaître le village et ses alentours. En ce sens, les articles publiés sur ce site ont un rapport direct avec le village de Joch, sa vie quotidienne, son histoire.

Notre but : pouvoir toucher un maximum de personnes et faciliter l'accès à des informations constructives concernant notre village.

Les contenus

Les articles seront proposés au format .doc (document Word) ou au format .odt (document LibreOffice Writer).

L'auteur s'engage sur la véracité et la fiabilité des faits annoncés, qu'il aura lui-même vérifiés.

Il est interdit de copier des articles de presse, sites internet ou autre : il est obligatoire d'écrire et de produire soi-même l'intégralité de l'article proposé.

Sourcer les chiffres annoncés et les éventuelles (courtes) citations.

Dans la mesure du possible, des articles avec intertitres sont bienvenus.

La longueur maximale d'un article est fixée à 500 mots.

Les photos accompagnant éventuellement le texte doivent être en format .jpg ou .png (à l'exclusion de tout autre format) et d'une taille inférieure à 150 Ko.

Les photos doivent obligatoirement être la propriété de l'auteur de l'article ou d'une personne lui donnant bénévolement son accord. Elles doivent respecter le droit à l'image. Sont interdites les images trouvées sur le web (même déclarées libres de droits).

Modération

La rédaction du site « joch.fr » se réserve le droit de publication (un contributeur propose son idée à la rédaction qui décide de le publier ou non) et celui de modération :

La bienveillance et le respect de chacun doit primer dans l'article proposé. Chaque contributeur s'engage à respecter les règles déontologiques élémentaires (neutralité, véracité, respect de la vie privée, pas de plagiat, pas de publicité, ...)

Un article peut être coupé par la direction de publication s'il est jugé trop long ou si certains passages sont inadéquats.